

Les psychologues du Lieu d'Écoute et du CCAS de Saint-Martin-d'Hères dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale 2024 (Sism), vous invitent à vous exprimer artistiquement avec :

TOUS DES ARTISTES !

Thème

*"En mouvement,
dans ma tête, dans mon corps"*

*La santé : c'est être en forme dans son corps, mais aussi dans sa tête !
Être en bonne santé mentale, c'est se sentir bien, être en mesure de surmonter les tracasseries de la vie quotidienne, de réaliser ses projets, d'échanger avec les autres. Nous vous invitons à vous exprimer par dessin, collage, texte... sur tous les mouvements qui vous aident à vous sentir bien, les mouvements ou cheminements dans votre tête et ceux de votre corps.*



■ Cette invitation à l'expression artistique est **ouverte** à tous les **Martinérois, sans limite d'âge**

L'œuvre

- L'œuvre doit respecter le thème
- L'œuvre peut être un dessin, une installation ou la photo d'une installation, une bande-dessinée, un récit ou un poème, un collage, etc.
- L'œuvre peut être individuelle ou collective

Format des œuvres

- Les **œuvres papier** seront au format A3, A4 ou format raisin (50 x 65 cm)
- Les **photos** seront au format A4
- Les **récits et poèmes** ne doivent pas dépasser deux pages police Arial 12, interligne simple
- Les **installations** ne dépasseront pas 25 x 25 x 30 cm

Autorisations (Cf. au dos)

- Chaque œuvre devra être accompagnée des autorisations signées par le ou les auteurs, les parents (pour les personnes mineures) ou les tuteurs légaux
- Dans le cas où une œuvre (photo) contiendrait comme sujet une personne identifiable différente de l'auteur, assurez-vous d'avoir recueilli son accord au préalable
- En cas d'oubli d'autorisations signées, l'œuvre sera déclarée "hors concours"

■ **Date limite de participation**
Réception des œuvres jusqu'au
vendredi 28 juin 2024

Dépôt des œuvres

- Les œuvres sont à déposer **avec les autorisations** à la direction santé publique et environnementale :
5, rue Anatole France, 38400 Saint-Martin-d'Hères
Tél : 04 76 60 74 62

Valorisation des œuvres

Les œuvres sélectionnées feront l'objet d'une diffusion lors d'expositions portées par la Ville dans plusieurs lieux et notamment :

■ **Le vernissage de l'exposition aura lieu pendant les Semaines d'Information en Santé Mentale.**

Pour en savoir plus sur les lieux, dates et horaires des expositions, veuillez laisser vos coordonnées dans la fiche au dos de ce règlement.



DOCUMENT À COLLER AU DOS DE L'ŒUVRE OU À JOINDRE À CELLE-CI

TOUS DES ARTISTES !

Ces informations seront utilisées afin de présenter les œuvres
pour les expositions :

Votre prénom ou pseudonyme :

Votre âge :

Titre de l'œuvre :

Est-ce un (ou des) mouvement(s) dans la tête dans le corps les deux

Si vous le souhaitez vous pouvez nous décrire le lien entre votre œuvre et le thème en quelques lignes
(Ils apparaîtront sur les cartels des expositions) :



.....
.....
.....
.....
.....

Pour être informé des lieux et dates d'exposition, votre adresse mail :

Autorisation de droit à l'image et autorisation parentale de participation

Je soussigné (Nom - prénom).....

Demeurant (adresse)

Si le participant est mineur

Agissant en tant que représentant légal de (Nom - prénom du mineur)

l'autorise à participer à "Tous des artistes" sur le thème "**En mouvement, dans ma tête, dans mon corps**"

Pour toutes les œuvres :

	OUI	NON
Autorise la ville de Saint-Martin-d'Hères à reproduire, publier et diffuser l'œuvre réalisée dans le cadre de "Tous des artistes" sur le thème " En mouvement, dans ma tête, dans mon corps "		
Lors d'expositions portées par la Ville pour valoriser les œuvres		
Sur les outils de communication de la Ville (site Internet, magazine mensuel "SMH ma Ville", page Facebook, chaîne YouTube...) pour illustrer les travaux des Sism		

Dans le cas où mon œuvre contiendrait comme sujet une personne identifiable, que ce soit l'auteur de l'œuvre ou une tierce personne, je certifie avoir recueilli son accord, ou si cela me concerne donner le mien, pour y figurer **dans le contexte de reproduction, publication et diffusion ci-dessus rappelé.**

J'accorde cette autorisation à titre gracieux et pour un territoire illimité. La présente autorisation est consentie sans limitation de durée. Je n'autorise pas l'exploitation commerciale. Toute autre exploitation que celle indiquée dans la présente autorisation donnera lieu à nouvelle autorisation. Je n'autorise pas la ville de Saint-Martin-d'Hères à céder les clichés me représentant à un tiers. Le libre accès aux documents établis par la ville de Saint-Martin-d'Hères est garanti, de même que le droit de retrait. Ces dispositions sont portées à ma connaissance, dans le cadre de l'application de la législation relative au respect du droit à l'image et au respect de la vie privée.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement.

Signature du participant ou tuteur(s) légal

Faire précéder la signature de la mention "Lu et approuvé"

Fait à (lieu) :

Le (date) :